

Arrêté du 23 juillet 2004 portant création de l'unité capitalisable complémentaire "swin" de la spécialité "activités physiques pour tous" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. (NOR MJSK 0470155A au J.O. du 03/08/04 p.13839).

ANNEXE 1 REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Les différents éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'une unité capitalisable swin sont précisés dans l'arrêté du 24 février 2003 portant création de la spécialité « Activités Physiques pour Tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

I - Descriptif complémentaire du métier

Le titulaire de la spécialité activités physiques pour tous du BP JEPS et de l'unité capitalisable complémentaire swin, réalise, au sein des organismes qui l'emploient, dans le cadre d'un projet, des prestations visant une triple finalité :

- développer et maintenir des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien être par un entretien corporel ne nécessitant pas d'efforts violents,
- faire découvrir le swin, sensibiliser et initier au swin en toute sécurité,
- fidéliser les publics d'une façon pérenne par une pratique conviviale, dans une structure mono ou pluridisciplinaire. Dans cette activité, l'animateur swin :
- effectue des démonstrations de swin,
- anime un collectif permettant aux publics de découvrir non seulement les gestes élémentaires et les règles du swin mais également de participer à la construction d'un projet individuel tenant compte des possibilités et limites de chacun.

II – Fiche descriptive complémentaire des activités

L'animateur swin :

- conduit, de manière autonome, un projet d'animation, de découverte et d'initiation au swin utilisant un dispositif pédagogique adapté pour une pratique éducative du swin et mettant en œuvre un matériel de jeu spécifique dans un milieu sécurisé,
- participe au développement du swin en fidélisant les pratiquants par une démarche adaptée aux publics proposant un projet de performance basé sur un contrat individualisé impliquant le plaisir de la réussite immédiate,
- communique, s'informe, se documente sur le swin. Il peut participer à la vie de la structure et de l'association ainsi qu'à la promotion du swin,
- peut participer à l'organisation logistique et sportive de manifestations de swin : portes ouvertes, « faites » du swin, épreuves de clubs et s'impliquer dans la vie statutaire de l'association,
- peut participer à l'entretien et la gestion du terrain et du matériel : balisage, aménagements, tonte du parcours, adaptation et réparation de base du matériel de jeu.

ANNEXE II RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

OTI EC de conduire une animation en swin

OTI-1 : Etre capable d'organiser l'animation swin en sécurité

OI-1-1 : EC d'organiser un espace swin,

OI-1-2 : EC d'explicitier les termes spécifiques du jeu de swin avec un langage approprié au public,

OI-1-3 : EC d'organiser, baliser un parcours de swin sur tout espace.

OTI-2 : Etre capable d'encadrer une initiation au swin.

OI-2-1 : EC de maîtriser la démarche d'apprentissage du swin pour une pratique éducative du swin,

OI-2-2 : EC d'aider les joueurs à construire des projets d'évolution de leurs compétences techniques individuelles,

OI-2-3 : EC de proposer des dispositifs dans lesquels le joueur s'implique dans l'organisation du jeu de swin pour intégrer des actions collectives,

OI-2-4 : EC de construire les choix tactiques liés à la relation organisme/environnement,

OI-2-5 : EC de proposer des situations progressives d'apprentissage évaluables par le joueur et concernant les différents coups du jeu de swin,

OI-2-6 : EC d'organiser des situations adaptées permettant aux joueurs de se familiariser avec les règles de comportement,

OI-2-7 : EC de placer en situation de réussite immédiate sur un parcours tout joueur découvrant le swin et ses règles.

OTI-3 : Être capable de maîtriser les techniques de lancer propres au swin.

OI-3-1 : EC de réaliser et maîtriser les différents gestes techniques utilisés au swin,

OI-3-2 : EC d'agir sur les trajectoires des balles,

OI-3-3 : EC d'explicitier les fondamentaux du lancer de swin,

OI-3-4 : EC d'expliquer les choix tactiques impliqués par la relation trajectoire - environnement.